



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée :

Qu'à une séance extraordinaire, tenue le 31 mars 2026, à 19 h 40, le conseiller Normand Litjens de la Municipalité de Saint-Armand a donné avis de motion et a déposé le projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT NO 171-26

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 171-25 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACHAT D'UN CAMION D'INCENDIE

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement 171-25 au niveau du sous-titre du règlement ainsi qu'une modification de l'article 6 afin d'y lire :

Article 6

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, après déduction de la contribution prévue à l'article 4, le conseil est autorisé à emprunter une somme de **1 318 981 \$ (1 478 981 \$ – 160 000 \$)**, remboursable sur une période de dix (10) ans.

Ce règlement sera adopté lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 7 avril 2026 à 19 h 30 au Centre communautaire de Saint-Armand.

Toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau municipal situé au 414, chemin Luke, durant les heures d'ouverture ou sur le site Internet de la Municipalité, www.municipalite.saint-armand.qc.ca, dans la rubrique Règlementation.

Donné à Saint-Armand
ce 1^{er} avril 2026


Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Marie-Hélène Croteau, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Armand, MRC de Brome-Missisquoi, certifie que j'ai publié l'avis public du règlement no 171-26 modifiant le règlement 171-25 Règlement d'emprunt pour le financement de l'achat d'un camion d'incendie, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 1^{er} avril 2026 avant 17 h, à chacun des endroits suivants :

- le site Internet de la Municipalité;
- le babillard au bureau municipal, situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand;
- le babillard du centre communautaire situé au 444, chemin Bradley à Saint-Armand;
- le babillard du bureau de poste situé au 210 rue Philips à Saint-Armand.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Armand, ce 1^{er} avril 2026.


Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière